



ACTION ART ACTUEL

ATELIERS PHOTO

Fiche à remplir et à faire parvenir avec votre paiement :

ACTION ART ACTUEL

Formation

190, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu, J3B 6X4

450.357.2178

action@action-art-actuel.org

FICHE D'INSCRIPTION ATELIERS PHOTO

Photo 1 (introduction) _____ Photo 2 (avancé) _____ Photo 3 (expression) _____

PRÉNOM/ NOM: _____

ADRESSE: _____

NUMÉRO DE TÉL: (maison) _____

(bureau) _____

COURRIEL: _____

POLITIQUE GÉNÉRALE DE REMBOURSEMENT ET D'ANNULATION

Les frais des ateliers doivent être acquittés avant le début du premier cours. Lorsque le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant, Action Art Actuel se réserve le droit d'annuler une formation. Les frais d'inscription sont alors remboursés en totalité.

Action Art Actuel se réserve le droit de changer la date, le lieu, le contenu, le formateur ou de reporter une activité et il ne peut être tenu responsable pour tout inconvénient qui pourrait en résulter.

Si une personne désire annuler son inscription, le remboursement lui sera remis intégralement à condition de prévenir Action Art Actuel soit par un avis écrit ou verbal dans les dix (10) jours ouvrables précédant le début de l'activité. Si l'avis d'annulation est reçu moins de dix jours ouvrables avant le début de l'atelier, le participant se verra imposer une pénalité de 20 % de la totalité des frais de cours.

En cas d'annulation après le début des cours, des frais de 10 \$ plus les frais pour le nombre de cours suivis seront déduits. Le remboursement s'effectue par la poste, dans un délai de 4 semaines après la date de début de la session. Aucun remboursement après le troisième cours.

www.action-art-actuel.org _ 450.357-2178 _ action@action-art-actuel.org